

Conditions Générales d'inscription et d'annulation applicables aux Stages de jeu Théâtre et Cinéma

Article 1 – Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, sont conclues entre :

La Compagnie Ouïe-Dire, association Loi 1901, Siret n°492 566 849 00021, APE 9001Z, dont le **siège social est situé au 23 Avenue Anatole France 92240 Malakoff (adresse postale : 4 bis rue Pasteur 78220 Viroflay)**, ci-après dénommée **la Compagnie**

Et

Entre tout particulier qui s'inscrit au stage de jeu Théâtre et Cinéma (« le Stage ») via le site Internet de la Compagnie Ouïe-Dire et/ou directement auprès des responsables/intervenants de la Compagnie, ci-après dénommé **le Stagiaire**

Article 2 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions du Stage entre la Compagnie et le Stagiaire et ce à partir de la commande, y compris en ligne via le site de la Compagnie et jusqu'à la fin du Stage.

Le paiement du premier arrhe entraîne l'acceptation des présentes CGV par les deux Parties.

Article 3 – Stage

La Compagnie s'engage à délivrer au Stagiaire le Stage qui a pour but pour le Stagiaire, à partir d'extraits d'une œuvre choisie par la Compagnie, d'explorer les nuances de jeu entre Théâtre et Cinéma et de (re)découvrir le jeu face caméra ainsi que les techniques d'interprétations théâtrales. Le Stage est ouvert à tous, comédiens amateurs à partir de 20 ans, de tous niveaux (débutant à confirmé).

Le Stage est animé par au moins deux intervenants : un réalisateur et un comédien, metteur en scène, tous deux professionnels dans leur domaine, ainsi qu'une intervenante cuisinière.

Le Stage se déroule en France métropolitaine dans un lieu mis à disposition par la Compagnie, dont l'adresse sera déterminée définitivement par la Compagnie au moins quinze jours avant le début du Stage. Il a lieu aux dates indiquées sur le site de la Compagnie.

Les photographies, l'identité des intervenants et la description du lieu du Stage indiquées sur le site de la Compagnie ne sont pas contractuelles.

Article 4 – Tarif

Les tarifs du Stage sont indiqués sur le site de la Compagnie. Les tarifs sont indiqués nets.

Ils comprennent :

1. L'hébergement en chambres collectives
2. Les repas en pension complète. Il est entendu que les repas sont réalisés dans le cadre d'une collectivité ne pouvant prendre en compte l'ensemble des demandes des Stagiaires. La Compagnie fera ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de régime spécifique indiquées par les Stagiaires au moment de l'inscription (allergie, végétarien...)
3. Une navette, pour les Stagiaires venant en train, entre la gare et le lieu du Stage, assurée par la Compagnie, sur un seul train (un seul horaire) pour le jour d'arrivée et un seul train (un seul horaire) pour le jour de départ.
4. L'animation par deux intervenants (un Théâtre/un Cinéma)

Les tarifs ne comprennent pas :

- Les frais de transports pour se rendre sur le lieu du Stage
- Les sodas
- Les boissons alcoolisées

Article 5 – Modalités de paiement

L'inscription au Stage est effective au paiement effectif des premières arrhes par le Stagiaire d'au moins 270€.

Le Stage peut être payé en trois fois maximum au titre d'arrhes, selon un échéancier précisé par email par la Compagnie à réception du premier versement et accepté d'un commun accord ; étant précisé que la totalité du tarif du Stage doit être versé au plus tard le premier jour du Stage.

Les paiements s'effectuent par chèque, à l'ordre de la Compagnie Ouïe-Dire, adressés par courrier à l'adresse postale de La Compagnie ou par virement bancaire (RIB envoyé sur demande).

Article 6 – Droit de rétractation/Annulation

6.1 – Droit de rétractation

En application de l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation, le Stagiaire bénéficie d'un droit de rétractation de 14 (quatorze) jours francs à compter du paiement des premières arrhes donnant droit pour le Stagiaire au remboursement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard 14 (quatorze) jours après la date à laquelle le Stagiaire a exercé son droit de rétractation. Ce droit de rétractation devra être exercé par écrit (courrier électronique ou courrier simple) à l'adresse postale de la Compagnie. La date de réception du courrier par la Compagnie sera la date prise en compte pour les conditions de la rétractation.

Pendant ce délai, le Stagiaire pourra demander le remboursement des arrhes perçues par la Compagnie sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité.

6.2 - Annulation

Le Stagiaire pourra demander l'annulation de son inscription.

1. *Si l'annulation est demandée au plus tard 60 (soixante) jours avant la date de début du Stage, la Compagnie remboursera au Stagiaire la totalité des arrhes perçues.*
2. *Si l'annulation est demandée entre le 5^{ème} jour et le 3^{ème} jour avant la date de début du Stage, la Compagnie remboursera 150 € (cent cinquante euros), dans la limite de 50% (cinquante pour cent) des arrhes perçues.*
3. *Si l'annulation est demandée moins de trente (30) jours avant la date de début du Stage, les arrhes ne pourront être remboursées.*

Dans les cas 1 et 2, la Compagnie effectuera le remboursement au Stagiaire des arrhes perçues, selon les modalités indiquées au présent article, dans les 30 (trente) jours suivant réception de cette demande d'annulation, envoyée par courrier recommandé à l'adresse postale de la Compagnie.

La date de réception du courrier par la Compagnie sera la date prise en compte pour les conditions d'annulation.

La Compagnie pourra annuler le Stage au plus tard dix (10) jours avant la date prévue pour le début du Stage. Seront considérés comme cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil :

- l'incapacité du lieu du Stage à accueillir les stagiaires dans des conditions normales de sécurité, due à une destruction partielle ou totale du bâtiment, par catastrophe naturelle ou incendie, sans possibilité de réparation dans le délai précédent la date du Stage.
- l'indisponibilité d'un des intervenants due à l'une des causes suivantes : décès, maladie grave ou accident corporel grave de l'intervenant lui-même ou de l'un de ses parents proches ou personne à sa charge, provoquant une incapacité de travail sur totalité ou partie des dates du Stage.

L'annulation sera notifiée par l'envoi d'un email aux Stagiaires. La date d'envoi de l'email sera la date prise en compte pour la date d'annulation.

Article 7 – Responsabilité

La Compagnie s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. En revanche, la responsabilité de la Compagnie ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française ou à une grève.

Article 8 - Loi Applicable

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Article 9 - Informatiques et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Stagiaire à la Compagnie sont utilisées par la Compagnie pour le traitement de l'inscription, l'exécution du Stage et pourront être utilisées pour des actions d'informations sur les activités de la Compagnie (envoi d'emails d'information aux Stagiaires). Les données sont traitées pour l'exécution des relations contractuelles entre le Stagiaire et la Compagnie (base juridique du traitement).

Les données sont conservées pendant la durée d'inscription et du Stage, ainsi que pendant les cinq années suivant la date de fin du Stage.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'adresse postale de la Compagnie ou par courrier électronique à info@compagnieouiedire.fr. La demande doit être accompagnée de la copie d'un titre d'identité. Conformément à la réglementation en vigueur, le Stagiaire est informé qu'il peut engager une action auprès de l'autorité de contrôle la CNIL, s'il considère que les traitements ne sont pas conformes à la réglementation.

Article 10 – Droit à l'image

L'objet même du Stage suppose la prise d'images du Stagiaire, le Stage ayant pour objet le travail sur le jeu au cinéma et au théâtre. En conséquence, pendant le Stage des images vont être prises notamment dans les exercices de jeu du cinéma et pendant la représentation finale de théâtre. Des photos peuvent être prises pendant le Stage. Les images réalisées pendant les séances de cinéma s'inscrivent dans le cadre du travail artistique de l'intervenant cinéma, réalisateur professionnel et pourront faire l'objet de montage.

Il est entendu expressément que le Stagiaire accepte la prise de ces images. La Compagnie pourra être amenée à confier les images aux autres stagiaires pour leur utilisation privée, ce que le Stagiaire accepte expressément.

La Compagnie pourra être amenée dans des actions de communication à diffuser des images sur son site Internet ou sur tout support (photos, extraits de scènes...) ouvert au public. Le Stagiaire consent à cette utilisation.

Le Stagiaire s'engage à ne pas utiliser/diffuser les images des autres stagiaires qui pourraient lui être confiées à des fins d'utilisations publiques, sauf accord express des autres stagiaires présents sur les images. Ceci comprend la diffusion des images sur les réseaux sociaux.

Article 11 - Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par la Compagnie à son adresse postale soit 4 bis rue Pasteur 78220 Viroflay.